
Communiqué de presse



Réforme fiscale

L'OGBL et le LCGB saluent l'adaptation automatique du barème à l'inflation, mais demandent davantage de justice fiscale

L'Union des syndicats OGBL-LCGB a rencontré le 27 novembre 2025 le ministre des Finances afin d'échanger sur le projet d'introduction d'un barème d'imposition unique à partir de l'année 2028.

Lors de cette entrevue, le ministre a notamment annoncé sa volonté d'introduire, à partir de 2028, un mécanisme d'adaptation automatique du barème à l'inflation, basé sur les échéances des tranches indiciaires. Un tel mécanisme constitue une revendication de longue date de l'OGBL et du LCGB, puisqu'il permettrait d'éviter une augmentation de la pression fiscale supportée par les ménages suite à l'application d'une tranche d'index.

La création d'un barème d'imposition unique, basé sur celui de la classe d'imposition actuelle 1a, entraînera une baisse d'impôts pour la majorité des contribuables — ce qui est évidemment à saluer.

Une période transitoire de 25 ans est prévue pour les personnes susceptibles d'être perdantes (notamment les ménages à un seul revenu actuellement imposés en classe 2), qui resteront ainsi dans le système actuel pendant cette période.

L'Union des syndicats OGBL-LCGB salue l'extension de cette période transitoire à 25 ans — contre 20 ans annoncés initialement — mais considère que cette prolongation reste insuffisante et qu'elle devrait être maintenue sans limite dans le temps.

L'Union des syndicats salue également l'annonce du ministre d'augmenter certains montants liés aux dépenses spéciales ainsi que le crédit d'impôt monoparental. Elle insiste toutefois sur la nécessité d'augmenter parallèlement les crédits d'impôt pour salariés et pensionnés, plus justes socialement, et d'adapter les seuils d'éligibilité permettant d'en bénéficier.

Par ailleurs, l'Union des syndicats OGBL-LCGB estime que le nouveau barème risque de renforcer le phénomène du « Mittelstandsbockel », à savoir une progressivité particulièrement forte pour les revenus moyens. Afin d'assurer une imposition plus équitable, l'OGBL et le LCGB demandent un aplatissement de cette « bosse » fiscale et une taxation plus conséquente des hauts revenus.

Suivant les annonces du ministre, la réforme serait partiellement financée par la non-adaptation du barème à l'inflation au cours des prochaines années.

Ce financement équivaut donc à une augmentation de la charge fiscale pesant sur les ménages, alors qu'une nouvelle baisse de l'imposition des collectivités est prévue pour 2027. Dans un contexte où les recettes provenant de l'imposition des ménages dépassent déjà largement celles provenant de

Communiqué de presse



l'imposition des entreprises, une telle baisse est fermement rejetée par l'Union des syndicats OGBL-LCGB.

De manière générale, le projet ne corrige pas les inégalités fiscales structurelles inhérentes au régime actuel. L'Union des syndicats OGBL-LCGB demande ainsi une réforme structurelle visant à imposer de manière plus conséquente les hauts revenus, ainsi que le patrimoine et les revenus du capital, actuellement largement privilégiés par rapport aux revenus provenant d'une activité salariée ou d'une pension.

Communiqué par l'Union des syndicats OGBL-LCGB, le 28 novembre 2025